



CSFPE du 6 novembre 2013

Réforme de la grille de catégorie C : Intervention FSU

Madame la Ministre,

Vous avez inscrit à l'agenda social une concertation sur la revalorisation de la catégorie C. La FSU a accepté de discuter ce coup de pouce aux bas salaires tout en demandant des mesures générales sur les salaires et que soit revu dans la foulée l'ensemble de la grille (A, B et C).

Le rapport annuel fait état de la situation salariale des agents de catégorie C en 2011 : ils sont sur représentés parmi les bénéficiaires de la GIPA 2012, et bien plus nombreux que précédemment à avoir vu diminuer leur pouvoir d'achat sur 4 années.

Le bilan des années 2012 et 2013 devrait être encore plus lourd.

Le gel du point d'indice a créé une situation d'urgence parmi les personnels de la catégorie C, fortement pénalisés par cette politique.

Les revalorisations obligatoires du minimum de traitement pour le porter au niveau du SMIC, utiles pour 20% des agents, ont encore tassé la grille, réduit les progressions de carrière.

La réponse proposée par cette nouvelle grille est particulièrement décevante ; elle ne compense même pas les pertes de pouvoir d'achat accumulées ces dernières années. Elle aura juste pour effet de porter le bas de la grille hors d'eau du SMIC pour deux ans.

Déception et amertume, quand le texte présenté aujourd'hui ne prévoit aucune date d'application. L'intervention syndicale a mis en échec la tentative lamentable d'une proposition d'application avant le 1^{er} janvier 2014, qui aurait privé certains agents de la GIPA, ou réduit le montant qui leur est dû. Vous indiquez aujourd'hui vouloir une application au 1^{er} février 2014, et expliquez ce retard par rapport aux engagements pris vis-à-vis des personnels, par la situation financière des collectivités territoriales. Il y a donc bien eu jeu de dupes, pour limiter les effets de la mesure.

Il n'est même pas question des agents non titulaires rémunérés en référence à un indice.

Il est urgent de changer de conception et de mettre fin à l'austérité salariale. Elle est injuste pour les personnels, inefficace pour le pays, et aggrave la crise profonde qui taraude aujourd'hui le pays.